

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2022-12-101**



Sources de l'Orne  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :  
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
33

Nombre de votants :  
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

**VOIX POUR** :  
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Décision modificative n°2  
Budget annexe TEOM 2022**

**ABSTENTIONS** :  
0

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

**SITUATION A RÉGULARISER**

Rajout de crédit sur le chapitre Immobilisation incorporelles et sur le chapitre emprunt.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES :**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Dépenses	Recettes
2051	Logiciel	500,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	29 500,00 €	
1641	Emprunts et dettes		30 000,00 €
		<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00€</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget annexe TEOM suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Laurence LUBRUN

A blue ink signature of Laurence Lubrun, written in a cursive style.